

00/20 Ce n'est pas joli, joli tout ça !
C'est de la rhétorique de communication manipulatrice,
mon petit Bernard !

Contradictoire avec ce qui suit,
tu leur demandes de se taire

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de lycées,
Il est superflu de vous décrire l'ambiance qui règne dans plusieurs de vos établissements, au sujet des E3C.

Comme je sais que vous y œuvrez, il est essentiel de maintenir le dialogue avec les personnels de vos établissements.

Ce sont des menaces

Néanmoins, lors de vos échanges avec les professeurs, quelques rappels simples doivent être faits. En premier, les enseignants, de par leur statut, doivent participer à l'intégralité du déroulement des E3C : choix des sujets, surveillance, correction

Un refus est, au minimum, un acte de grève. Il faut, si besoin, le rappeler et dire que le calcul des jours de grève ne peut que se faire selon les prescriptions du Code de l'Education. Il n'est pas plusieurs manières légales de le faire.

Mais un refus peut aussi engendrer une faute professionnelle avec toutes les conséquences disciplinaires qui en découlent. Cela touche spécialement le refus de correction, ainsi que la falsification des notes.

et ça de l'intimidation

La manipulation des élèves (tracts, classes transformées en réunions syndicales...) est une faute caractérisée et une violation de la déontologie de l'enseignant.

Je ne veux envisager, que par pure hypothèse, des actes comme la participation (ou l'incitation) au blocage ou à l'invasion d'un établissement. Dans de tels cas, l'on quitterait le Code de l'Education pour le Code pénal.

Mépris affiché pour tes petits camarades

Humour déplacé dans un devoir

Compte-tenu du contexte, je vous demande, dans les jours prochains, à titre préventif, de rappeler, avec pédagogie mais si besoin avec fermeté (laquelle est le sel de toute vraie pédagogie), ces principes dont certains semblent ignorés de divers enseignants entrés dans une logique de rébellion qui est la négation complète du statut de fonctionnaire.

On n'est pas à l'armée ; la liberté pédagogique existe encore

Soyez attentifs aux plus jeunes, moins expérimentés et qui peuvent, eux-aussi, être manipulés par d'autres plus âgés et qui, avec l'âge peuvent perdre et la sagesse et le courage. Qu'ils ne se mettent pas dans des situations inextricables.

Obscur ! Il faut donc qu'ils partent plus tôt à la retraite ?

Je vous demande également de nous informer (le directeur de cabinet) de tous les indices laissant présager, dans votre établissement, des tentatives de sabotage des examens. Mieux vaut une alerte vaine qu'une trop tardive.

L'appel à la délation n'est pas très en accord avec les valeurs de la République...

Dans tous les cas, le jour des contrôles, vous serez d'une particulière vigilance, tôt le matin. J'espère vivement que la raison l'emportera. Vous savez combien je suis attentif au dialogue social.

Contradictoire avec ce qui précède

Je recevrai, comme je le fais toujours, les audiences qui me seront réclamées. Je passerai le temps nécessaire à écouter une profession, dont je fais partie, et qui vit des tensions et des angoisses. Ma mission est là.

Je sais aussi compter sur votre lucidité et votre détermination. Je mesure la charge qui est la vôtre, la fatigue et même la lassitude d'être remis en cause dans votre action républicaine par ceux qui sont, d'abord, votre « équipe pédagogique ». Si la certitude de vous sentir épaulés, soutenus et relayés par votre hiérarchie peut être source de courage : je forme ce vœu.

Argumentation creuse sans aucun moyen réel

Enfin vous savez, d'ores et déjà, que les IA-IPR, derrière leur doyen qui me tient au courant chaque jour de la situation, sont là pour vous seconder dans le choix des sujets comme ils le seront dans l'harmonisation des notes.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Proviseurs, de mes sentiments dévoués et très cordiaux,
Bernard Beignier

Où est l'école de la confiance ?
La voie professionnelle que tu as choisie n'est pas en accord avec le mépris que tu affiches.
Une réorientation s'impose !